

HIPPOLYTE SOUVERAIN, éditeur de MM. FRÉDÉRIC SOULIÉ, PAUL DE KOCK, DE BALZAC, etc., met en vente 2 vol. in-8 (prix : 15 fr.) intitulés :

FRÈRES CORSES PAR ALEX. DUMAS

Incessamment : CONFESSIONS GÉNÉRALES, tome V. — LA PLACE DES TERREAUX, par Alphonse BROT. — THÉÂTRE, de Frédéric Soulié, tome III. — LE VIEUX POÈTE, par Arthur Ponroy.

SOCIÉTÉ DU JOURNAL L'ÉPOQUE. — Boulevard Montmartre, 3. — Sur les 10,000 actions du Journal *L'Époque*, 4,000 ont été souscrites. — Par acte passé, en l'étude de M. Outrebon, notaire, le samedi 28 juin, la Société a été définitivement constituée. — La clôture de la souscription des actions aura lieu, pour PARIS, le SAMEDI 5 JUILLET, et pour les DÉPARTEMENTS, le 12 du même mois.

AVIS. L'Entreprise des Parisiennes a l'honneur de prévenir le public que, par suite de contrefaçon de ses jetons d'abonnement, elle est obligée de les supprimer, et que, dès le 29 juin courant, elle remboursera à sa caisse, 15 de plus dix heures jusqu'à 30, etc., les jetons qui seraient présentés, les conducteurs ayant l'ordre de n'en plus recevoir.

AVIS AUX DAMES

Les différents genres de Broderies et de Tapisseries à l'aiguille, — les Ouvrages au crochet, — les Fleurs en laine et en chenille, — la Peluche, — le Tricot, — et toutes les Passementeries pour ornements et garnitures d'objets divers, en un mot tous ces petits ouvrages que les Dames s'amusent à exécuter pour elles-mêmes ou pour offrir en présent, nécessitent des Modèles, des Reenseignements, des Explications qu'il est difficile de se procurer à Paris même et qu'on ne pourrait trouver en province. Tout cela est réuni dans un Recueil composé et exécuté spécialement pour les abonnés des MODES PARISIENNES, journal de la bonne compagnie, paraissant 52 fois dans l'année et publiant, en outre de ses 52 magnifiques Gravures de modes, — 50 Patrons de Robes, Chapeaux, Bonnets et autres objets représentés par les Gravures. — Prix : pour un an 28 francs.

L'Album des différents ouvrages de Dames est donné gratis à toute personne qui s'abonne pour une année. — On peut s'abonner pour trois mois (7 fr.) et, si le journal convient, compléter son année d'abonnement par l'envoi de 21 fr. pour avoir droit à l'Album des ouvrages de Dames. — On souscrit chez AUBERT et Co, place de la Bourse. Les Grandes Messageries font les abonnements sans frais. — A l'étranger, pour recevoir l'Album, il convient de s'abonner par l'entremise des Libraires qui vendent les livres français, tous correspondant avec la maison AUBERT et Co.

REMISE JUSQU'AU MERCREDI 2 JUILLET.

LES INDIENS IOWAYS ne pouvant s'embarquer au Havre pour l'Amérique le 10 juillet, au lieu du 5, ont remis leur départ au 3 du mois prochain; ils continueront, par conséquent, à paraître en public, comme par le passé, tous les jours jusqu'au mercredi 2 juillet inclusivement, après quoi ils ne seront plus visibles qu'une seule fois en Europe, le 5 juillet, à Rouen. — SALLE VALENTINO, rue Saint-Honoré, 359, de 2 à 4, et de 8 à 10 heures du soir. — Prix : 1 fr.; places réservées, 2 fr. — Les enfants, 1 fr. à toutes places.

APPAREIL PÉRIODIQUE

Avec ceinture, à l'usage des Dames, applicable aux vieillards et aux enfants; approuvé par les plus célèbres médecins, et sous la surveillance et la direction immédiate d'un docteur en médecine de la faculté de Paris.

PROPRÉTÉ IMPERMEABILITÉ, SALUBRITÉ, COMMODITÉ, SIMPLICITÉ, ÉCONOMIE, sont les avantages immenses que les Dames trouveront dans l'emploi de cet ingénieux appareil. — Prix : de 10 à 30 francs.

LES DAMES sont invitées à venir visiter les Salons de vente, desservis uniquement par des Dames, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, n° 39, au premier. — Écrire franco à M^{me} DAVENE, en indiquant la grosseur de sa taille.

L'HISTOIRE DE FRANCE

3^e ÉDITION ABREGÉE CHRONOLOGIQUE DE 3^e ÉDITION

Du président HENNAULT.

Avec la Continuation jusqu'en 1830; par M. MICHAUD, de l'Académie française. — Un beau volume grand in-8 sur deux colonnes, de 1,000 pages, contenant 14 siècles de l'Histoire de France, depuis Clovis jusqu'à la révolution de 1830 avec les Tables biographiques et synchroniques des souverains et guerriers, des magistrats, des savants et des hommes illustres de toutes les époques, terminé par deux Tables alphabétiques et analytiques pour faciliter les recherches. Ce volume contient la matière de 10 vol. in-8^o ordina. — Prix : broché, 15 fr.; demi-reliure, 16 fr. 50 c. — Chez Ed. PROUX, éditeur-imprimeur, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.

BARÈGES IMPRIMÉS, GRANDE NOUVEAUTÉ, 75 C.

CHALES DE BARÈGES. BANDES SATIN, 8 FR. 75 C.

SOIERIES D'ÉTÉ A 1 FR. 40, 1 FR. 90, 2 FR. 40, 2 FR. 90 ET AU-DESSUS.

AU GRAND COLBERT, RUE VIVIENNE, 2, en face le Perron du Palais-Royal.

Maladies Secrètes.

TRAITEMENT du Docteur **GR. ALBERT**, Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Ayant cette découverte, on avait à désirer un remède qui agit également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurelles.

R. Montorgueil, 21. Consultations gratuites tous les jours.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

Méthode purgative de Leroy.

MAISON DE SANTÉ, formée par autorisation, pour la suite, à S'adresser GAUSSÉE, MONTMANTAN, 113, ou PALAIS-ROYAL, 32, A. M. DIDIER.

TABLETTES DE BOUILLON D'APPERT.

Pour 50 cent., en 5 minutes, on a un excellent potage. Médailles d'or aux Expositions de 1827, 1839, 1844.

Prix : de 2000 et 42,000 francs. RUE FOLLE-MÉRICOURT, 4, et chez les principaux Épiceries.

LE TOPIQUE SAÏSSAC détruit la racine des CORIS, OIGNONS, OEILS DE PERDRIX, lui fait tomber en peu de jours, sans douleur. Rue St-Honoré, 271.

LES BRIGANDS ET BANDITS CÉLÈBRES.



Illustrations de 115 dessins. 50 livraisons à 30 c.

Chez CH. GUYOT, éditeur, rue du Pont-de-Lodi, 5. ET CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES.

VINS SERVICE POUR LES ENVIRONS DE PARIS

Les Vins en Cercles et en Boutelles sont rendus franco avec réduction des droits d'octroi de Paris. S'adresser à la SOCIÉTÉ OENOPHILE, 171, rue Montmartre, et 30, RUE DE L'ODÉON.

25 ANS DE SUCCÈS constatés par les premiers médecins, professeurs, en France et à l'étranger, prouvent la supériorité du **PAPIER D'ALBESPEYRES ENTREtenant LES VÉSICATOIRES**

Sans odeur ni couleur, sans danger, à Paris. Dépôt dans chaque ville. Pour éviter les contrefaçons, exiger le cachet d'ALBESPEYRES.

PARIS A TABLE

Par Eug. BRIFFAUT. — I vol. in-8^o anglais. — 100 vignettes par BERTALL.

20 livraisons à 15 centimes. J. HETZEL, éditeur du Diable à Paris, des Œuvres de Gavarni, etc., RUE RICHELIEU, 76. — RUE MÉNARS, 40. 5 francs l'ouvrage complet.

RHUMES, IRRITATIONS, INFLAMMATIONS.

AVIS. — Changement de domicile.

LE SIROP ANTIPILOGISTIQUE DE BRIANT, de plus en plus apprécié pour le traitement des irritations et inflammations de la poitrine, de l'estomac et des intestins, qu'on vendait, il y a quelques années, rue Saint-Denis, 154 et 141, sera vendu désormais au n° 137 de la même rue. Pharmacie BRIANT. Ce sirop, approuvé par l'Académie royale de Médecine et que les plus célèbres médecins prescrivent tous les jours dans leur pratique, est encore ce qui y a de plus efficace pour combattre ces cruelles maladies d'où résultent les RHUMES, CACHES, DYSENTERIES, etc., etc.

MALADIES des GENCIVES et de la BOUCHE

TRAITEMENT par le docteur L. COURRAUT, etc. Toujours rue de Provence, 61, de midi à quatre heures.

LE CHOCOLAT MÈNIER

se trouve au dépôt, passage Choiseul, 21, et chez un grand nombre de pharmaciens et d'épiciers de Paris et de toute la France. Se méfier des contrefaçons.

Médaille à l'Exposition de 1844.

SICCATIF BRILLANT

Séchant en deux heures, pour mise en couleur sans froilage, de RAPHAËL. Il y a du rouge, du jaune, couleurs noyer et transparente, pour parquets et carreaux, vert et noir, etc., pour boiseries et ferrures. Prix : 3 fr. le kilogramme. Toute personne peut l'employer. — On se charge de la mise en couleur garantie, à 75 centimes le mètre. R. Nve-St-Merry, 9, à Paris.

CAPSULES MOTHES

au BAUME de COPAHU pur, liquide, sans odeur, ni saveur. Guérison sûre et prompte des Écoulements récents ou Chroniques, Fluores blanches, etc., etc., à Paris, rue Sainte-Anne, 20. — Dépôts dans toutes les bonnes Pharmacies de France et de l'étranger. Chaque boîte est signée MOTHES, LAMOUROUX ET Co. — Paris : 4 Fr.

CHOCOLAT GIROUX, HYGIÉNIQUE ET RAFFRAÏCHISSANT À LA CHAÎTEAINE. — 12, GALERIE MONTMARTRE. (Passage des Panoramas.)

La CONSTIPATION détruite

complètement, ainsi que les Glaires et les Vents, par les Bonbons rafraîchissants de DUVI-GNAU, sans l'aide de lavemens ni d'aucune espèce de médicaments. Rue Richelieu, 66.

ÉTABLISSEMENT DE L'ACIDE BORIQUE EN TOSCANE. SOCIÉTÉ D'HESEQUE ET COMP^{te}, A FLORENCE.

En vertu du droit que lui confère l'article 28 des statuts de la société, le gérant a l'honneur d'inviter MM. les actionnaires à vouloir bien se réunir en assemblée générale extraordinaire le lundi 4 août prochain, à midi, place St-Me-Nouvelle, n° 4377. Pour être admis à voter, il faut être propriétaire de cinq actions au moins, et se faire inscrire deux jours avant l'assemblée. Un actionnaire ne pourra se faire représenter que par un mandataire aussi actionnaire, ayant lui-même le droit d'assister à l'assemblée. Le gérant, F. ARPIN.

Adjudications en justice.

Étude de M^e J. CAMARET, avoué. Adjudication, le mercredi 16 juillet 1845, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, au Palais-de-Justice, à Paris.

Grand Terrain

avec constructions, situé à Paris, rue Martiel entre les numéros 7 et 11, au fond d'un passage qui fait partie de la vente. Mise à prix : 60,000 fr.

S'adresser pour les renseignements : 1^o à M^e J. Camaret, avoué poursuivant, 100, rue de Valenciennes, à Paris; 2^o à M^e Duparc, avoué collicitant, rue Neuve-des-Petits-Champs, 50, à Paris; 3^o à M^e Masson, avoué collicitant, 100, rue de Valenciennes, à Paris.

Étude de M^e CHEERBRANT, avoué à Paris.

Vente sur licitation, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de la Seine le mercredi 9 juillet 1845, une heure de relevée.

D'une MAISON

sise à Paris, rue du Pas-de-la-Mule, 9. Revenu net d'impôts : 1,200 fr. Mise à prix : 15,000 francs.

S'adresser : 1^o à M^e CHEERBRANT, avoué poursuivant, rue de Valenciennes, 100; 2^o à M^e Genest, avoué collicitant, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 15; 3^o à M^e Cousin, notaire, quai Voltaire, 15.

Ventes mobilières.

Adjudication, le lundi 7 juillet 1845, heure de midi, en l'étude de M^e MAYRE, notaire à Paris, rue de la Paix, 22, à dix lots qui ne seront pas réunis, de DIX ACTIONS de la Manufacture royale de glaces de Saint-Gobain établie à Paris, rue Saint-Gobain, et portant les n^{os} 341 à 350 inclusivement. Produit : Chaque action a produit 1,500 fr par an en 1845 et 1844, et 1,900 en 1843 et 1842. Mise à prix de chaque lot : 10,000 fr. Sa dresser pour les renseignements : 1^o à M^e MAYRE, notaire, rue de la Paix, 22; 2^o à M^e Dreux, notaire, rue Louis-le-Grand, 7.

Enregistré à Paris, le 29 juin 1845. Reçu un franc dix centimes.

Sociétés commerciales.

Par acte devant M^e HATIN, notaire à Paris, le 24 juin 1845.

M. Louis CHERRIER aîné, demeurant à Paris, rue Richer, 14, a établi les statuts d'une société en commandite par actions, ayant pour objet l'éclairage au gaz de toutes les villes en France ou à l'étranger qui sont susceptibles de recevoir ce mode d'éclairage.

Il a été dit que les opérations de la société consistaient dans :

- 1^o La construction et l'établissement d'usines à gaz, pour la France et l'étranger, dans toutes les villes qui sont susceptibles de recevoir ce mode d'éclairage;
- 2^o L'achat des usines déjà construites;
- 3^o L'entreprise à forfait de constructions d'usines à gaz pour le compte de particuliers ou de compagnies qui auraient le privilège de certaines localités;
- 4^o La location d'usines qui sont en pleine activité;
- 5^o L'amélioration ou le changement du système actuel par le système de la compagnie, tel qu'il sera désigné dans les statuts;
- 6^o L'installation et la vente des appareils pour le service intérieur des abonnés.

Cette société est formée sous la dénomination de Compagnie générale française et étrangère.

M. Cherrier sera seul gérant responsable et aura seul la signature sociale.

Les deux associés signeront les signatures sociales seront : CHERRIER aîné et Co.

La durée de la société est fixée à 25 ans, devant commencer à courir du jour de la publication de l'acte dont s'agit dans les journaux judiciaires.

Le siège de la société est établi à Paris, rue Richer, 14.

Le fonds social est fixé à trente millions de francs, représentés par trente mille actions de mille francs chacune.

Il a en ou en être créé cinq mille actions bénéficiaires.

La société étant en commandite à l'égard des actionnaires, ceux-ci ne pourront jamais être engagés au-delà de leurs actions, ni soustraits à aucun appel de fonds.

M. Cherrier, gérant responsable, a apporté à la société :

- 1^o Les brevets lui appartenant tant en France qu'à l'étranger, pour l'application aux usines d'un nouveau système de production de gaz;
- 2^o L'ensemble de ses études pour l'appréciation des villes qui sont encore susceptibles de recevoir avec avantage pour la compagnie l'éclairage par le gaz;
- 3^o L'organisation générale de la compagnie;
- 4^o Les études et toute la direction générale, les plans et devis de travaux, organisation de bureaux, et en un mot tout ce qui est nécessaire à la compagnie pour commencer et suivre immédiatement ses opérations. (4548)

Étude de M^e MARTINET, agréé, rue Vivienne, n° 22.

Un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Paris, le 17 juin dernier, a prononcé :

- 1^o Que la société que M. GUILLEMIN-PICHIÉROT, demeurant à Belleville, rue de Roumoult, 38, et M. CLARET, serrurier, demeurant audit lieu, même rue, 6, avaient contractée pour l'exploitation d'un brevet pour serrure et essieu, a été déclarée nulle et de nul effet. MARTINET. (4549)
- 2^o D'un acte sous seings privés, fait double à Paris, le 24 juin 1845, enregistré audit lieu, le 26 juillet, folio 19, verso, case 9, par Leveillé qui a reçu 5 fr. 50 c.

Il appert :

Que M. Jean-Jacques HERBAULT, propriétaire mécanicien, demeurant à Poitiers, et M. Alexandre DELARUE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Paris, 5, au Marais, ont formé une société sous la raison : HERBAULT et DELARUE. L'apport dans la société consiste par M. Herbault en un brevet d'invention de dix ans, et par M. Delarue, ses facultés et connaissances dans les affaires industrielles.

Le siège de la société est fixé provisoirement à Paris, rue du Puits, 5, au Marais.

Les deux associés gèreront collectivement, et non séparément. En conséquence, les deux signataires seront responsables pour la validité de toutes les obligations de la société, même pour la négociation de tous effets de commerce.

Contrainte pour dix années, cette société a commencé le 10 février 1845, et finira le 10 février 1855. (4546)

Tribunal de commerce.

DÉCLARATIONS DE FAILLITE.

Jugement du Tribunal de commerce de Paris, du 27 juin 1845, qui déclare la faillite ouverte et en fixe provisoirement l'ouverture au 10 juillet.

Du sieur SCHUCKHARDT, ancien marchand de vins, à Montmartre, boulevard Pigalle, 48, nommé M. Le Roy juge-commissaire, et M. Pellerin, rue Lepeletier, 16, syndic provisoire (N° 5286 du gr.).

Du sieur JOSSERAN, parfumeur, boulevard Poissonnière, 8, nommé M. Jout juge-commissaire, et M. Richomme, rue d'Orléans-St-Honoré, 19, syndic provisoire (N° 5287 du gr.).

CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS.

Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers :

NOMINATIONS DE SYNDICS.

Des sieurs WART et PARIS, imprimeurs, rue d'Enghien, 12, le 4 juillet à 9 heures (N° 5277 du gr.).

Du sieur FAUCON fils, fabricant de casques, rue Coutrescarpe-St-Antoine, 24, le 4 juillet à 12 heures (N° 5272 du gr.).

Pour être procédé, sous la présidence de M. le Juge commissaire, aux vérifications et affirmations de leurs créances.

NOTA. Les tiers-porteurs d'effets ou endossements de ces faillites n'étant pas connus, sont priés de remettre au greffe leurs adresses, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

ASSEMBLÉES DU LUNDI 30 JUIN.

SEUR HEBRES 12 : Aubreton, négociant-commissionnaire, colporteur d'huîtres, négociant, id. — Cambourne, porteur d'eau, id. — Bertault, boulanger, id. — Justro, id. — Leblond, entr. de carrelerie, id.

DEUX HEURES : Bonin, carrelleur, id. — Seguin, chapelier, id. — Corrad, mercier en gros, com. — Baumais et Co, fab. d'engrais et savons, et ledit Baumais personnellement ver.

Séparations de Corps et de Biens.

Le 26 juin, demande en séparation de biens par Josephine JULIEN contre François BUSSON, marchand de vins-traiteur, à St-Denis, rue de Paris, 92; B. Dubrac, avoué.

Production de titres. Sont invités à produire, dans le délai de

BOURSE DU 28 JUIN.

1 ^{er} c.	pl.	pl.	pl.	bas	der	c.
5 0/0 compt.	121 55	121 55	121 45	121 45	121 45	—
— Fin courant	121 75	121 75	121 55	121 55	121 69	—
3 0/0 compt.	83 75	83 75	83 70	83 70	83 70	—
— Fin courant	83 70	83 70	83 70	83 70	83 70	—
Emp. 1845...	84	84	83 90	83 90	84	—
Naples compt.	84	84	83 90	83 90	84	—
— Fin courant	—	—	—	—	—	—

PRIM. Fin courant. Fin prochain. f. c.

5 0/0	—	—	—	—	—
3 0/0	—	—	—	—	—
Emp.	—	—	—	—	—

net. Du compt. à fin de m. D'un m. à l'autre.

5 0/0	—	—	—	—	—
3 0/0	—	—	—	—	—
Emp.	—	—	—	—	—

Interdictions et conseils judiciaires.

Le 19 juin 1845, jugement qui prononce l'interdiction de Mme Julie BODIC, veuve de M. Jean-Gervais LABENE, en la maison de santé du docteur Mitivie, sise à Ivry-sur-Seine, près Paris; H. Péronne, avoué.

Décès et Inhumations.

Du 26 juin.

M. Claigny, 8 ans, rue de Chaillot, 99. — M. Pictel, 75 ans, rue du Faubourg-Montmartre, 75. — M. Capron, 30 ans, rue Montmartre, 168. — M. Pige, 34 ans, rue Grange-aux-Belles, 28. — M. Cheval, rue de l'Université, 60.

Appositions de Scelles.

Après décès.

21 Mme veuve Conflans, née Boulanger, rue de Charenton, 186.